

Compte rendu réunion

Séance du 19 septembre 2016

L'an deux mil seize et le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le (12/09/2016)*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 12/09/2016

Présents : MM. GUILLAUME Alain - ANDRE Philippe - MORIN Daniel - LE MAINTEC Christophe – NOGUES Loïc - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – THOMÉ Valérie OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie - GLOUX Ingrid –

Absents excusés : CHEREL Nolwen a donné procuration à THOME Valérie
BAUD Thérèse a donné procuration à SAGUET Emmanuelle
Daniel PETIOT

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

1/ Point sur la rentrée scolaire

Ecole d'Hilvern : 67 enfants

Ecole Ste Thérèse : 63 enfants

Cantine : environ 78 enfants

TAP : Charlotte LE VERGER et Adeline GLAMA ont en charge les enfants de l'école d'Hilvern ; Maryse LE DUC et Karine MASSON, ceux de l'école Ste Thérèse et la coordination est assurée par Angeline FIOT. Au programme pour cette année scolaire : roller, cuisine, cirque, scrapbooking, bricolo récup, mosaïque, sport ...

2/ Personnel :

➤ **Recrutement mairie**

Suite au départ de Cécile QUEMARD, nous avons saisi le service missions temporaires du CDG qui nous a mis à disposition Vanessa LE CALMÉ, jusque fin octobre pour une DHS de 28 h. Ce poste est essentiellement tourné vers l'accueil, l'administration générale et la saisie comptable. C'est une opportunité pour revoir les fiches de postes avant de lancer le recrutement.

Une réunion de la commission du personnel est programmée le jeudi 6 octobre 2016 à 19 h.

➤ **Temps de travail :**

Durée légale de travail : plusieurs collectivités ont fait le constat que la durée légale n'était pas atteinte et qu'il convenait d'y remédier. Une analyse de la situation de notre équipe est en cours.

3/ Service aide à domicile – CCAS de Trévé : versement d'une subvention

Monsieur Le Maire rappelle aux élus la convention relative à l'entente entre le CCAS de Trévé et le CCAS de St Caradec pour la gestion du Service d'Aide à Domicile, et notamment son article 4, par lequel le CCAS de St Caradec « s'engage à participer, en cas de besoin, à la subvention d'équilibre du service au prorata de la population sans double compte du dernier recensement connu ».

Les membres de l'entente, représentant les communes de Hémonstoir, Saint-Caradec, Saint-Maudan et Trévé, réunis le 19 août 2016, ont constaté que le tarif attribué au Service d'Aide à Domicile par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour l'année 2016, ne correspond pas au coût de revient réel de l'heure facturée. Le tarif fixé par le CD 22 est de 19.70 €, identique à 2015, le coût de revient est de 20.60 €, le déficit attendu pour l'année 2016 est donc de 24 000 €.

Le dernier recensement connu (2013) fait état de 3886 habitants de population totale pour les 4 communes qui composent l'entente, la répartition du prorata et la participation (sur 24 000 €) de chaque commune s'établissent de la manière suivante :

Hémonstoir :	712 hab	18.3%	4 392 €
ST Caradec :	1 154 hab	29.7%	7 128 €
St Maudan :	392 hab	10.1%	2 424 €
Trévé :	1 628 hab	41.9%	10 046 €

L'assemblée délibérante, l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'un montant de 7 128 € au CCAS de St Caradec et décide de procéder à la modification de crédits nécessaires, à savoir virement du compte 022 au 657362 de 7 200 €..

4/ Foyer des jeunes.

Pour des raisons déjà évoquées en conseil municipal (Juillet dernier), la municipalité et les responsables du Foyer des jeunes partagent le constat qu'il n'est plus possible de faire résider le Foyer dans le local de la Maison du Val d'Oust, du moins pour les soirées.

Les jeunes sollicitent le concours de la municipalité pour trouver un nouveau local qui leur permettrait de se rencontrer et de recevoir de nouveaux adhérents.

Une rencontre avec les jeunes est programmée le samedi 1^{er} octobre à 9h30.

5/ Bâtiment en face de la Mairie.

La commune est propriétaire d'un ensemble d'une superficie de 400 m2 environ, en grande partie bâti.

Entouré de commerces de part et d'autre, proche des parkings, il est situé au cœur de la vie sociale et commerciale de Saint Caradec.

Dans la partie ouest, le café est loué à Mme Soumia PATASSE. Il est très mal isolé et ne répond pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Mme PATASSE a mis en vente son fonds de commerce. L'étage, en partie sur dalle béton, est inhabitable.

La partie est du bâtiment nécessite une rénovation complète puisque ne restent de valables que les murs et la toiture sur une bonne charpente, comme dans la partie ouest.

Au vu de la situation actuelle du marché de l'immobilier et du commerce à Saint Caradec, il apparaît que la commune est la seule qui puisse envisager la réhabilitation complète de cet ensemble bâti.

Des réflexions antérieures, il est possible de résumer comme suit les idées émises:

- 1) Rez de chaussée : Café +Restauration rapide et spécialités + cabinet pour médecin ou bureaux à louer.
Etage : chambres d'hôtes
- 2) Rez de chaussée : Local commercial (selon demande) et restaurant municipal (*)
Etage : Logements locatifs T1bis ou T2
- 3) Rez de chaussée : Bureaux à louer pour entrepreneurs indépendants, entreprises ou associations + salles de réunion.
Etage : meublés pour étudiants ou jeunes salariés

Le conseil municipal est invité à discuter de ces propositions en vue d'arrêter un projet d'ici la prochaine réunion du conseil municipal .L'objectif est de lancer la consultation de cabinets d'architecture avant la fin de l'année.

(*) L'actuel deviendrait maison de l'enfance et pourrait accueillir, notamment, les ALSH. Afin de discuter de ce sujet, une réunion de travail des élus du Conseil Municipal est fixée au lundi 10 octobre à 20h30.

6/ Salle des fêtes : nouvelles modalités à l'usage des utilisateurs

Très régulièrement, Mr le maire et/ou ses adjoints ainsi que la personne chargée de la gestion de la salle sont sollicités pendant le week-end par des locataires de la salle des fêtes pour cause de pannes ou de dysfonctionnements divers. Trop souvent, les locataires eux-mêmes sont à l'origine des problèmes qu'ils rencontrent.

Une nouvelle fiche de bonne utilisation des locaux et des vérifications à effectuer va leur être proposée. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de cette fiche technique.

7/ Lotissement de Kerjoie : contrôle réseaux eaux usées et eaux pluviales et suite de la réflexion des aménagements

Lors de la réunion avec les résidents de Kerjoie le 7 Juillet dernier, plusieurs attentes ont été exprimées et différents points ont été soulevés (écoulement des eaux pluviales et usées, trottoirs, voirie, arbres, vitesse etc)

Ce qui a été fait :

- Contrôle des raccordements au réseau EU et EP : 13 habitations à vérifier, 4 n'ont pu être contrôlées par absence des propriétaires, et 5 contrôles sur 9 sont non conformes.
- Demande d'estimatif pour effacement des réseaux aériens de l'éclairage public, d'électricité BT et du téléphone

- Prise de rendez-vous avec un architecte urbaniste pour proposer un estimatif global des travaux à réaliser

Ce qui reste à faire :

- Appel à candidature pour curage et passage caméra des réseaux souterrains Eaux Usées et Eaux Pluviales.
- Programmer une nouvelle réunion avec les résidents (octobre)

Par ailleurs, Mr Le Maire informe l'assemblée que la démolition de l'ancien foyer logement aura lieu en Janvier 2017.

8/Médecins.

Comme décidé lors du dernier CM, deux pistes sont actuellement suivies.

* Entente avec communes voisines en vue d'étoffer le centre médical Cideral des médecins libéraux de Loudéac et de bénéficier de permanences dans les communes concernées.
Une prochaine réunion aura lieu le 3 octobre 2016 à 20h30.

* Recrutement par notre commune de médecins salariés ou libéraux. Sur ce point, la situation ne s'éclaircit pas car les médecins candidats intéressants sont des étrangers qui ne pourront bénéficier de l'autorisation d'exercer en France qu'après un concours spécifique, en Septembre 2017. L'annonce sur le site annonces-médicales a été renouvelée.

9/Travaux sur les berges de l'Oust

Après la première tranche d'élagage, d'abattage et de débroussaillage des rives, du pont du moulin jusqu'à la station d'épuration, voici venir la deuxième tranche, destinée à faciliter l'écoulement de l'eau pendant les crues, en aval du pont du Moulin.

L'opération consistera à décaisser les remblais effectués au niveau de l'ex-entreprise LEROUX et en face, côté Trévé. Un passage de crue sera aussi réalisé dans le virage, côté Trévé, au niveau de la caserne des pompiers.

Le Conseil Municipal avait récemment donné son accord pour une participation à hauteur de ¼ du montant engagé par la CIDERAL. Les travaux, d'un montant de 11 500 Euros TTC seront réalisés par l'entreprise CARREE et débiteront à la fin de ce mois de Septembre.

La troisième étape de ce chantier destiné à limiter les effets des inondations de l'Oust reviendra au Département des Côtes d'Armor qui devront notamment installer des dallots pour élargir le passage de l'eau sous le pont du moulin.

10/ Point sur les travaux en cours

➤ **Travaux de remise en état de la route de Saint Caradec à Saint Thélo.**

Les travaux seront effectués dans le courant de cette semaine. Ils concernent l'enrobage de 3,4 km de chaussée, jusqu'à l'entrée du bourg. Après la réception des travaux, la voie départementale deviendra communale, comme entendu avec le Département.

- **Jeux de boules :** les travaux de maçonnerie ont été réalisés, les portes sont en commande.
- **Salle des fêtes :** Mr DRONIOU, le couvreur, doit venir le 6 octobre pour vérifier la toiture, quelques infiltrations d'eau de pluie existent encore.
- **Signalétique :** la pose des panneaux signalétiques est en cours
- **Signalisations au sol :** l'inventaire est achevé, la consultation d'entreprises va démarrer.
- **4 Logements BSB lotissement les Terrasses de la Chouette Chevêche :** début des travaux en octobre

11/ Questions diverses

➤ **Terres agricoles à Bel-Air et route de St Thélo :** les baux précaires arrivent à terme.

Les travaux Du Parc d'activités de Bel-Air devraient démarrer sans tarder, on ne va donc pas pouvoir relouer toutes les parcelles. Mr Philippe ANDRE se renseigne auprès de la CIDERAL. Pour la parcelle route de St Thélo, un appel à candidature va être lancé.

➤ **Maison du Val d'Oust :** La VMC ne fonctionne plus et la pluie s'infiltré dans la bibliothèque au-dessus du bureau.

Il a été signalé que la lumière de la bibliothèque reste fréquemment allumée, et les robinets des toilettes ouverts.

- **Bibliothèque :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'un tapis pour poser au pied de l'amphi. Coût : 477.58 € TTC
- **Ecole d'Hilvern :** devis informatique pour passer le système de XP à Windows 7 de 1 476 € TTC. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.
- **Affichage fêtes :** le Conseil Municipal décide de solliciter les services techniques pour la réalisation d'un panneau d'affichage qui sera commun à toutes les associations, ceci afin d'éviter les affichages sauvages.
- **Accès internet :** les élus sollicitent une rencontre avec un agent de chez orange afin de faire le point sur les abonnements des différentes structures municipales et d'étudier la mise en place d'un accès internet à la salle des fêtes

- CIDERAL – commission agricole : Un jeune agriculteur de la commune devrait pouvoir bénéficier de l'aide CIDERAL.
- Syndicat d'eau potable : Mr ANDRE informe l'assemblée de la création d'une nouvelle réserve d'eau sur le site de KernéUhel.
- **Invitations et dates à retenir :**
 - Portes ouvertes à la paroisse de Loudéac le 24 septembre de 15h à 18h
 - Rando pédestre à St Caradec le 25 septembre
 - U.T.L le 26 septembre à 14h30 au Palais des Congrès
 - « Marcher vers Compostelle » à Tremeven le 30 septembre à 17h30
 - Visite micro-crèche LE QUILLIO, le samedi 1^{er} octobre à 11 h
 - Portes ouvertes élevage Mr et Mme Jean-Noël OLLITRAULT, Bel-Air le 14 octobre à partir de 14h
 - Repas des classes le dimanche 16 octobre
 - Repas du CCAS le 5 novembre